



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Service eau, environnement

NOTE DE PRÉSENTATION

Projet d'arrêté d'ouverture et de clôture générales de la chasse pour la saison 2019-2020

Contexte et objectifs du projet de décision :

L'article R 424-6 du code de l'environnement prévoit que « la chasse à tir est ouverte pendant les périodes fixées chaque année par arrêté du préfet, après avis de la commission départementale de la chasse faune sauvage » (C.D.C.F.S).

Le projet d'arrêté présente la date d'ouverture générale de la chasse, ainsi que les conditions spécifiques et dérogatoires de prélèvement sur certaines espèces dans le département de la Loire-Atlantique.

Il sera également soumis à la C.D.C.F.S le 3 mai prochain.

Par ailleurs, cet arrêté propose des mesures de prélèvements renforcées du sanglier, en privilégiant les périodes d'intervention anticipées, étendues à l'ensemble des communes du département.

Dates et lieux de la consultation :

En application de l'article L 123-19-1 du code de l'environnement, le présent projet d'arrêté préfectoral est mis en consultation du public par voie électronique.

La consultation est ouverte du **5 avril au 26 avril 2019 inclus**.

Le public peut faire valoir ses observations :

- **directement en ligne** en précisant «Périodes de chasse à tir du gibier sédentaire saison 2019-2020 » à l'adresse suivante : ddtm-see-consultation@loire-atlantique.gouv.fr
- par **courrier** à l'adresse suivante :
Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau, environnement
Unité biodiversité,
10 Bd Gaston Serpette, BP 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1.

Le document est disponible en préfecture et dans les sous-préfectures.